



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

Mme Fadoua LALOUCHE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Michel ROTGER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc Valmy - Cession du lot n° D5

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre au profit de la Société SAFIM, le lot n° D5 situé sur la zone d'activités "Parc Valmy" à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 7.833 m² environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 4.000 m² de surface hors oeuvre nette, sera vendu au prix de 75 € HT le m² de terrain, soit un prix de cession de :

Hors taxes	587.475,00 €
TVA au taux de 19,6 %	115.145,10 €
Toutes taxes comprises	702.620,10 €

Il est précisé que le prix définitif sera calculé en fonction de la surface exacte définie par le document d'arpentage.

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° D5 sur le "Parc Valmy" à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

Convocation envoyée le 19 mars 2009
Publié le 27 mars 2009
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 MARS 2009

